

Perspectives

N°25/295 – 23 octobre 2025

ITALIE – Le budget de la paix gouvernementale ?

Les données ont été arrêtées par le ministère des Finances avant l'envoi du document budgétaire du 16 octobre à la Commission. L'enveloppe finale du solde des nouvelles recettes et nouvelles dépenses a été augmentée de 2 milliards, pour passer à 18 milliards d'euros en 2026.

Si les grandes mesures font, dans les grandes lignes, consensus, le besoin de financement supplémentaire constituait le nœud de l'affaire. Le budget se devait de répondre à deux impératifs contradictoires : d'un côté, respecter les engagements de déficit public inscrits dans la DEFP, qui devrait confirmer la sortie de la procédure pour déficit excessif ; de l'autre, contenter les différentes couleurs de la majorité.

Pourtant, le point de départ est encourageant, les premières estimations de finances publiques pour 2025 ont donné un peu de marge de manœuvre au gouvernement. Un niveau de PIB nominal plus élevé qu'attendu et des prévisions en hausse – aussi bien du côté des dépenses que des recettes – ont, en outre, permis de dégager un potentiel solde primaire à 0,9% du PIB, qui permet de confirmer le déficit à 3% du PIB en 2025. Les performances de 2025 devraient également se refléter sur le déficit tendanciel de 2026, estimé à 2,7% tandis que le déficit programmatique reste à 2,8%.

Malgré ces comptes favorables, des ressources supplémentaires doivent être recherchées pour compléter l'enveloppe budgétaire. Aussi, pour arriver aux 18 milliards, le gouvernement compte sur 5 milliards de fonds supplémentaires issus du remaniement du PNRR et d'une participation du secteur bancaire de 4,3 milliards pour l'année prochaine, reconduite sur trois ans en partie *via* une hausse de l'IRAP (impôt sur les sociétés) de 2 points de pourcentage.

Une loi de finances 2026 légère, aux dires de Giorgia Meloni, mais qui devrait se concentrer sur les quatre grands axes de sa politique : la famille et la natalité, la protection du pouvoir d'achat et des revenus, le soutien aux entreprises et aux investissements, et la santé.

Contrairement à ce que laissaient penser les débats, ce sont les entreprises qui absorbent *in fine* le plus gros de l'enveloppe avec près de 8 milliards au total. La mesure phare de cet axe de priorité est celle du retour du « super et de l'hyper amortissement ». Il devrait permettre le soutien des investissements à hauteur de 4 milliards d'euros, auxquels s'ajoute une allocation de 2,3 milliards d'euros sous forme de crédit d'impôt pour les zones économiques spéciales (ZES) et la reconduction du nouveau dispositif Sabatini.

Pour ce qui est du pouvoir d'achat et des salaires, ce sont près de 4,7 milliards d'euros alloués, avec en tête la poursuite de la réforme fiscale et la baisse de l'IRPEF (impôt sur le revenu des personnes) pour les revenus compris entre 28 000 et 50 000 euros, avec un taux qui passe de 35% à 33%. La mesure est chiffrée à 2,8 milliards d'euros. Près de 1,9 milliard d'euros seront quant à eux destinés à des interventions sur les salaires et les primes de productivité avec des mesures mises en avant, telles que la baisse de la taxation des primes de 5% à 1%, la suppression des taxes sur le travail de nuit et les jours fériés, ainsi que l'application d'un taux de 5% sur l'augmentation salariale résultant du renouvellement des contrats pour les revenus jusqu'à 28 000 euros.

Dans la continuité de ce qui avait été fait les années passées, ce sont 1,6 milliard d'euros qui seront dédiés aux familles, notamment avec le soutien des mères qui travaillent et l'exclusion de *La Prima Casa* (dispositif d'aide au premier achat) du calcul de l'ISEE. Enfin, avec au total plus de 7 milliards d'euros, 5 issus des

budgets passés et 2,4 milliards de l'enveloppe de 2026, un effort important est fait sur la santé axée sur le renforcement des embauches.

Pour tenir les engagements internationaux, la défense bénéficie d'une augmentation de 0,15% des dépenses totales, en grande partie financée par les ressources du plan SAFE de la Commission européenne. La paix fiscale, soit l'effacement des arriérés fiscaux de certains contribuables, est également introduite pour les dettes fiscales de 2023. Bien que son financement soit encore flou, elle pourrait concerner près de 16 millions de contribuables, avec un plan de remboursement échelonné sur 108 mensualités égales, sans pénalités ni paiement initial élevé.

✓ **Notre opinion** – *Après une semaine houleuse, marquée par les divergences au sein de la majorité, la coalition se présentait unie lors de la conférence de presse clôturant le Conseil des ministres du 17 octobre. Chacun a mis en avant ses victoires. La présidente du Conseil a d'abord dressé son bilan, tout en présentant les nouvelles mesures, soulignant la continuité de sa politique au cours des dernières années, en insistant sur le sérieux budgétaire et le soutien aux familles.*

Pour ce qui est des autres partis de la coalition, il semble que tant Forza Italia que la Ligue aient trouvé un compromis : si Forza Italia souhaitait étendre l'intervalle de revenus bénéficiant de la réduction d'impôts jusqu'à 60 000 euros, elle devrait se contenter d'un arbitrage sur le secteur bancaire, la taxation des superprofits n'étant pas appliquée. Pour la Ligue, Matteo Salvini a mis l'accent sur l'effacement des dettes fiscales, même si les contours précis de cette mesure restent encore flous.

Enfin, bien qu'absent de la table des négociations, les appels du monde des affaires semblent avoir payés, puisqu'il se voit garder la part du lion avec près d'un tiers de l'enveloppe et le retour du super-amortissement, une mesure poussée par les partis du centre.

Article publié le 17 octobre 2025 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
22/10/2025	<u>Royaume-Uni – Le marché du travail continue de se détendre lentement</u>	Royaume-Uni
21/10/2025	<u>France – Nouvelle baisse des émissions de GES et de l'empreinte carbone en 2024</u>	France
20/10/2025	<u>Europe – Scénario 2025-2026 : des vents contraires se calment, d'autres se lèvent</u>	Europe
17/10/2025	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
16/10/2025	<u>Colombie – Le risque de voir sa réputation ternie</u>	Amérique latine
16/10/2025	<u>Donald Trump et ses banquiers</u>	États-Unis
14/10/2025	<u>Égypte – Le FMI à l'assaut des subventions : à tort ou à raison ?</u>	Moyen-Orient
13/10/2025	<u>Zone euro – Une nouvelle hausse du taux d'épargne et une nouvelle baisse du taux de marge</u>	Zone euro
10/10/2025	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
09/10/2025	<u>Brésil – Ralentissement, désinflation et ajustement fiscal, tout est plus lent que prévu ou désiré</u>	Amérique latine
08/10/2025	<u>Grèce – L'investissement soutient l'activité</u>	Zone euro
07/10/2025	<u>Royaume-Uni – Premier du G7 ? Pas vraiment !</u>	Royaume-Uni
07/10/2025	<u>France – La consommation des ménages en biens reste atone, malgré la faiblesse de l'inflation</u>	France
06/10/2025	<u>Italie – Le marché immobilier se reprend, mais pas en faveur de la construction</u>	Italie

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille**Rédacteur en chef** : Armelle Sarda**Documentation** : Elisabeth Serreau – **Statistiques** : DataLab ECO**Secrétariat de rédaction** : Fabienne PestyContact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr**Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :****Internet** : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>**iPad** : application **Etudes ECO** disponible sur App store**Android** : application **Etudes ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.